

PREFECTURE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Régional
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

à

ADAR CONSEIL
104 avenue des Fougères
93420 VILLEPINTE

Service Régional de la
Formation et du
Développement

Dossier suivi par : V. MAURICE
Poste : 16685
Référence : VM/NH/07.02.23-1
Date : mardi 7 février 2023

Objet : Numéro d'enregistrement et modèle d'attestation de formation en hygiène alimentaire

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
Modèle d'attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale	1	A réception de votre demande de modification, la DRAAF a procédé à la rectification de l'enregistrement de votre organisme. Votre numéro d'enregistrement est toujours le : 930411062019 Il figure en haut de l'attestation de formation délivrée à tout stagiaire à l'issue de la formation et respecte le modèle fourni. <i>Il est rappelé que l'attribution d'un numéro d'enregistrement d'une déclaration d'intention ne peut en aucun cas être assimilé à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'Etat. De même la déclaration d'intention ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L.6351-1 du code du travail.</i>
Modèle de bilan annuel	1	Le bilan annuel est à nous transmettre avant le 31 mars de l'année suivante. Cordialement,

- suite à votre demande
- pour suite à donner
- pour information
- pour attribution
- pour archivage
- autres

P/O Le Directeur Régional de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Valérie MAURICE
Cheffe du pôle formation professionnelle
Service Régional Formation et Développement

